

rieurs et l'or se substitue à l'argent. Le tout est à peu près de la grandeur d'une pièce de dix sous. L'insigne se porte au revers de l'habit avec une épingle.

Ajoutons ce dernier détail : " La cotisation mensuelle est de \$1.25 ; elle sert à payer d'abord l'abonnement à la Revue de Tempérance que tous reçoivent, et, à la mort d'un membre, à faire dire cinq messes pour le repos de son âme".

* * *

L'organisation se complète par une association féminine calquée sur la première. Elle y trouve un supplément de force et d'efficacité. Le Révérend Père Jacquemet expliqua lui-même sa pensée à la réunion de Manville, le 30 novembre dernier : " Beaucoup de personnes ont eu énormément de peine à comprendre l'idée du Cercle Jeanne d'Arc, beaucoup n'y comprennent rien encore, ou font semblant de n'y rien comprendre. Que de fois, ne nous sommes nous pas entendu poser des questions comme celle-ci : " Mais.... à quoi bon une association anti-alcoolique pour Dames et Demoiselles ? A quoi bon faire entrer dans des sociétés antialcooliques d'excellentes personnes qui sont toujours restées parfaitement sobres ? — A quoi nous répondions invariablement : " Voyons, Monsieur, Madame, les boissons alcooliques ne font-elles pas beaucoup de mal ? N'est-il pas à propos de combattre ce mal ? Monseigneur Feehan, évêque de Fall-River, répondant à cette objection s' " était élevé fortement contre ce préjugé qui s'oppose à l'entrée de la femme dans la lice où l'on combat l'ivrognerie : " C'est à la femme, disait-il, non pas à elle seule, mais à elle surtout, qu'il appartient de former le sentiment populaire, l'opinion, la mentalité publique. "

La nouvelle fondation a reçu le beau nom de CERCLE JEANNE D'ARC. Elle jouit maintenant de la plus enviable popularité.

fr. Th. COUET, O. P.

(à suivre)

